



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

ORGFH – Orientations régionales de gestion et de conservation de
la faune sauvage et de ses habitats

BILAN NATIONAL

MAI 2005

Avancement des ORGFH – mai 2005

A la date du 24 mai 2005, les ORGFH ont été validées en comité de pilotage dans 16 régions de métropole ainsi que dans les 4 départements d'outre mer. Un arrêté préfectoral d'approbation a été signé dans 7 régions (Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Haute-Normandie, PACA, Bourgogne, Poitou-Charentes) et 3 D.O.M. (Guyane, Martinique, Réunion). Les documents sont actuellement mis en page, mis en ligne sur internet et diffusés. Un travail d'animation de la démarche (mise en œuvre des orientations) et une réflexion sur le suivi des orientations se sont également engagés dans certaines de ces régions.

L'arrêté préfectoral sera prochainement signé dans 10 régions ainsi qu'en Guadeloupe. Certaines DIREN ont entrepris une consultation écrite de certains acteurs (FRC, CRFPF, Conseil régional, CRA..) après la validation en comité de pilotage et avant de transmettre le document pour approbation au Préfet, d'où un certain délai entre les deux étapes.

Dans 6 régions (Aquitaine, Bretagne, Corse, Franche-Comté, Ile de France et Nord-Pas-de-Calais), les documents d'orientations sont en cours de finalisation. Ils seront présentés et validés en comité de pilotage au cours de l'année 2005. Le prochain comité de pilotage est programmé en Franche-Comté le 7 juin. En Corse, la suppression dans la Loi DTR de la possibilité offerte aux conseils régionaux par la Loi Chasse de piloter l'élaboration des ORGFH pose question. En effet, le dossier avait officiellement été remis à la Collectivité territoriale de Corse début 2004. Dans les autres régions, cette possibilité n'avait pas été exploitée, dans l'immédiat, par les conseils régionaux.

ORGFH VALIDÉES EN COMITÉ DE PILOTAGE ET ARRÊTÉES PAR LE PRÉFET DE RÉGION (10)

MIDI PYRENEES (validation : 26 février 2004 – arrêté : 9 avril 2004)
CHAMPAGNE-ARDENNE (16 avril 2004 – 28 juin 2004)
GUYANE (2 juillet 2004 - 26 juillet 2004)
RHÔNE ALPES (19 janvier 2004 – 30 juillet 2004)
MARTINIQUE (2 juin 2004 - 5 août 2004)
REUNION (15 juin 2004 - 12 août 2004)
HAUTE-NORMANDIE (6 juillet 2004 – 7 octobre 2004)
PACA (14 octobre 2004 – 17 novembre 2004)
BOURGOGNE (21 avril 2004-18 novembre 2004)
POITOU-CHARENTES (26 novembre 2004 – 14 janvier 2005)
LIMOUSIN (26 novembre 2004 – 19 mai 2005)

ORGFH VALIDÉES EN COMITÉ DE PILOTAGE, ARRÊTÉES NON ENCORE SIGNÉES (10)

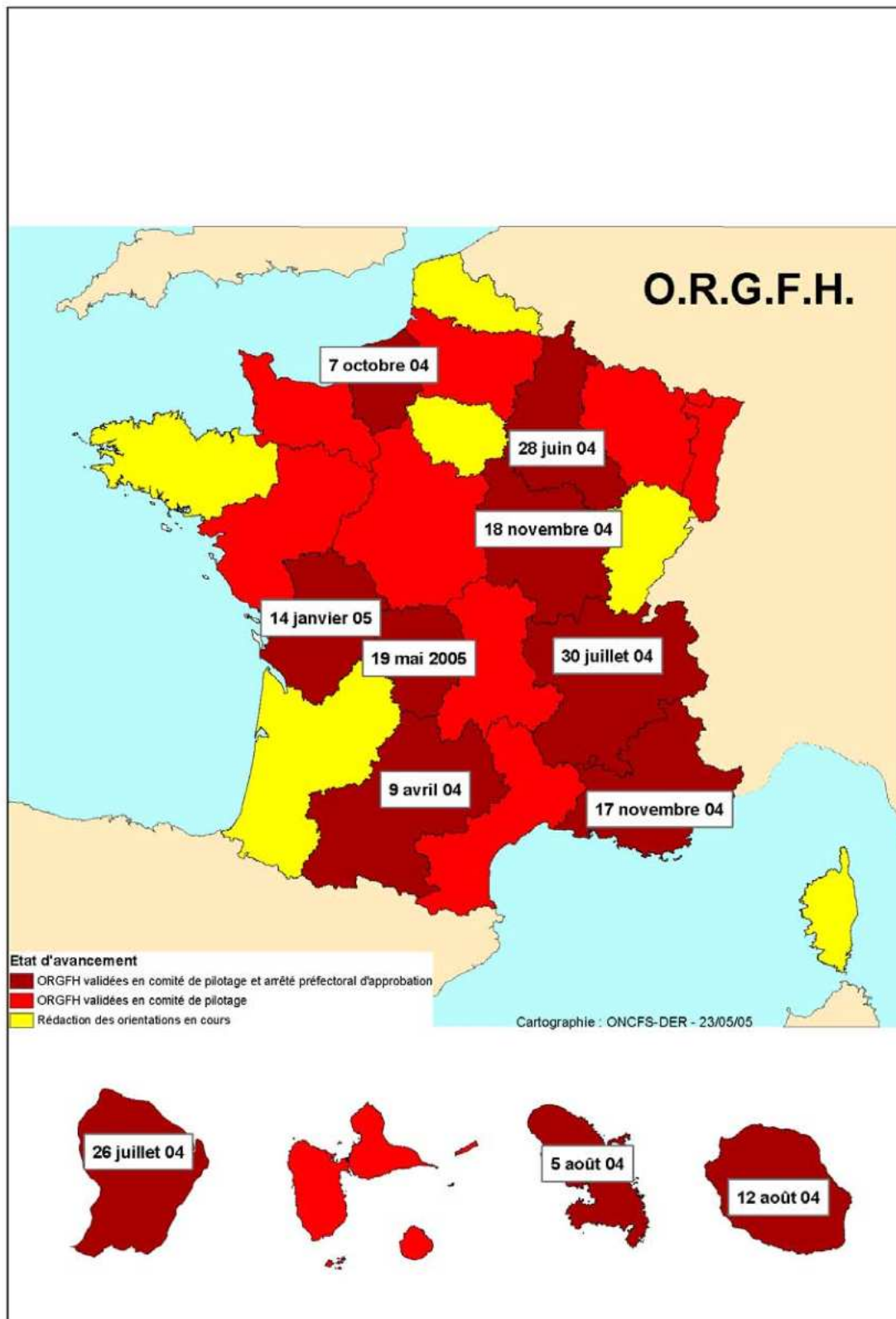
GUADELOUPE (validation en comité de pilotage : 29 avril 2004)
LORRAINE (27 septembre 2004)
PICARDIE (12 octobre 2004)
ALSACE (20 octobre 2004)
PAYS-DE-LA-LOIRE (10 novembre 2004)
BASSE NORMANDIE (30 novembre 2004)
AUVERGNE (16 décembre 2004)
CENTRE (14 janvier 2005)
LANGUEDOC ROUSSILLON (3 mars 2005)

FINALISATION DES ORIENTATIONS / VALIDATION EN 2005 (6)

FRANCHE COMTE (réunion du comité de pilotage pour validation prévu le 7 juin 2005)
AQUITAINE (réunion du comité de pilotage pour validation prévu le 29 juin 2005)
CORSE (pré-validation en comité de pilotage le 12 octobre 04 – mise en forme définitive du document)
BRETAGNE (orientations et pistes d'action en partie rédigées, validation programmée en octobre 2005)
ILE DE FRANCE (travail sur les pistes d'actions, orientations définies)
NORD-PAS-DE-CALAIS (travail sur les pistes d'actions, orientations définies)

Avancement des ORGFH (mai 2005)

Les étiquettes de données précisent les dates de signature des arrêtés préfectoraux



Principaux thèmes abordés en région

La réflexion menée dans le cadre de l'élaboration des ORGFH concerne l'ensemble de la faune sauvage (exceptés les poissons) et de ses habitats, avec une priorité accordée aux habitats, notamment aux habitats dits « ordinaires » (plaines cultivées, zones humides et cours d'eau, grands massifs forestiers, zones urbaines et périurbaines...). En effet, ces habitats ordinaires recèlent une grande part de la biodiversité de notre pays. Les ORGFH apportent donc une réflexion complémentaire à celle engagée en faveur des espaces et des espèces remarquables (Natura 2000...).

Notons que les ORGFH offrent une déclinaison régionale à la Stratégie nationale pour la biodiversité en ce qui concerne la faune et ses habitats, et des perspectives intéressantes d'applications et de partenariat. Dans les DOM, les ORGFH servent d'ailleurs de socle à la rédaction des stratégies locales pour la biodiversité, déclinaisons de la SNB spécifiques à l'Outremer demandées par l'Etat.

Une synthèse de l'ensemble des informations contenues dans les documents d'orientation a été engagée par l'ONCFS dans le cadre du réseau national « ORGFH », et sera achevée en juin 2005. Les premiers éléments de cette synthèse* laissent apparaître des priorités dans les axes définis par les partenaires régionaux. Ainsi, 45 % des axes de travail définis dans les ORGFH concernent la gestion des habitats (dont 30 % les habitats de la plaine et des milieux bocagers, 25 % les zones humides et les cours d'eau, 10 % les milieux forestiers). 30 % concernent la gestion des espèces (dont 25 % la gestion du grand gibier, 20 % celle des espèces à forte valeur patrimoniale, 13 % celle des espèces dites « à perception différenciée » : petits carnivores, grands prédateurs... et 10 % celle des espèces exogènes et envahissantes). 10 % ont un caractère général et 15 % concernent l'amélioration, la mise en réseau et la diffusion des connaissances.

Principaux axes définis en métropole (classés par ordre de priorité) :

- la préservation et la restauration de la biodiversité dans les milieux de plaine (zones de grande culture, zones bocagères), en particulier par la préservation des habitats
- la préservation et la restauration des zones humides et de la faune associée
- la baisse de la fragmentation du territoire et la restauration des corridors biologiques,
- le maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique (sanglier et cervidés)
- la préservation des espèces menacées à forte valeur patrimoniale
- l'amélioration des connaissances sur la faune, ses habitats et les pratiques favorables au maintien de la biodiversité
- la sensibilisation et la formation du public, des professionnels et des élus
- la cohérence des politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la faune

Priorités définies dans les départements d'outre mer :

- la préservation des formations naturelles les plus soumises à la pression anthropique,
- la lutte contre les espèces exogènes et envahissantes (fragilité du milieu insulaire),
- le respect de la réglementation (tous les DOM) et la mise en place d'une réglementation sur la chasse (Guyane).
- l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage et ses habitats (acquisition, diffusion)
- la sensibilisation des gestionnaires et du public

** synthèse effectuée à partir des régions : PACA, Bourgogne, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Auvergne, Limousin, Centre, Alsace, à partir du nombre de pistes d'action - ou axes de travail – développés par orientation, soient 1713 pistes d'actions déclinées à partir de 313 orientations pour l'ensemble des 10 régions (une trentaine d'orientations en moyenne par région). Les données issues des 12 autres régions et des 4 DOM sont en cours d'analyse.*